

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Où s'adresser	Pièces à fournir	Mode de règlement
<b>CARTE NATIONALE D'IDENTITE</b>		
Mairie	2 photos d'identité Justificatif domicile récent Copie intégrale de l'acte de naissance Ou dans le cas d'un renouvellement de carte : noms, prénoms, dates et lieu de naissance des parents du demandeur Ancienne CNI ou déclaration perte/vol accompagnée d'une pièce d'identité avec photo Pour les mineurs et femmes mariées: livret de famille Pour les mineurs de parents divorcés : jugement de divorce et autorisation écrite de l'ex époux	Gratuit ou <b>25 €</b> en timbre fiscal pour un renouvellement de CNI en cas de perte
<b>PASSEPORT</b>		
Mairie : Pont l'Evêque Trouville sur Mer Lisieux	2 photos d'identité Justificatif domicile récent Copie intégrale de l'acte de naissance Ancien passeport ou déclaration perte/vol Pour les mineurs : Livret de famille et autorisation parentale	Timbre fiscal : 86 € personne majeur 42 € mineur de 15 ans et Plus 17 € mineur de moins de 15 ans
<b>EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE</b>		
Mairie du lieu de naissance	Date de naissance Filiation : fils (le) de.....et de.....	Gratuit Enveloppe timbrée
<b>EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE</b>		
Mairie du lieu de mariage	Date du mariage Noms et prénoms des époux	Gratuit Enveloppe timbrée
<b>EXTRAIT D'ACTE DE DECES</b>		
Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Date du décès Nom et prénoms du défunt	Gratuit Enveloppe timbrée
<b>DECLARATION DE NAISSANCE</b>		
Mairie du lieu de naissance	Certificat médical de naissance Livret de famille ou CNI	Gratuit
<b>CARTE D'ELECTEUR</b>		
Mairie	CNI ou passeport Justificatif domicile de moins de 3 mois	Gratuit
<b>CERTIFICAT DE CONCUBINAGE</b>		
Mairie	CNI des 2 concubins Justificatif domicile (en cas de refus présence de 2 témoins)	Gratuit Aucune obligation de délivrance
<b>CARTE GRISE</b>		
Préfecture Sous Préfecture	Justificatif domicile et identité Ancienne carte grise barrée Certificat de vente Demande d'immatriculation Contrôle technique pour véhicule de + de 4 ans	Coût variable en fonction du département et de la puissance fiscale